

## Entre 2019 et 2020, stabilité du nombre de groupements à fiscalité propre et de communes mais recul de 5% du nombre de syndicats

L'année 2019 a enregistré peu de changements en termes de structures territoriales. Du fait du renouvellement général des conseils municipaux en 2020, le nombre de créations de communes nouvelles a été très limité et peu de modifications sont intervenues au niveau des groupements à fiscalité propre. Seul le nombre de syndicats a poursuivi son mouvement de diminution amorcé depuis le début des années 2010 avec une nouvelle baisse sensible du nombre de SIVU.

### Après les nombreuses fusions de 2017, stabilité des EPCI à fiscalité propre pour la troisième année consécutive

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM) comptent 1 254 EPCI à fiscalité propre, soit quatre de moins qu'en 2019 (figure 1). Depuis la forte réduction (- 39 %) du nombre de ces structures au 1<sup>er</sup> janvier 2017, liée à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe, la carte intercommunale ne connaît que quelques changements marginaux en 2020 (figures 1 à 3). Il y a notamment la création d'une nouvelle communauté urbaine (CU) : celle du Grand

Besançon, qui était une communauté d'agglomération (CA) en 2019. On compte de ce fait une CA de moins en 2020. En outre, 9 communautés de communes (CC) ont disparu : 2 ont fusionné pour créer une nouvelle CC dans le Cher, 4 ont fusionné pour créer une nouvelle CC dans le Jura, une CC a fusionné avec une CA pour créer une nouvelle CA dans l'Eure, une CC a fait de même en Seine-et-Marne et une « défusion » dans la Creuse (sur décision du tribunal administratif de Limoges) a entraîné la dissolution d'une CC créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, 5 CC ont été créées : la fusion dans le département du Cher, la fusion dans le département du Jura et les 3 CC issues de la « défusion » dans la Creuse. Soit au final, 4 CC de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Figure 1 – Nombre d'EPCI à fiscalité propre selon la catégorie juridique

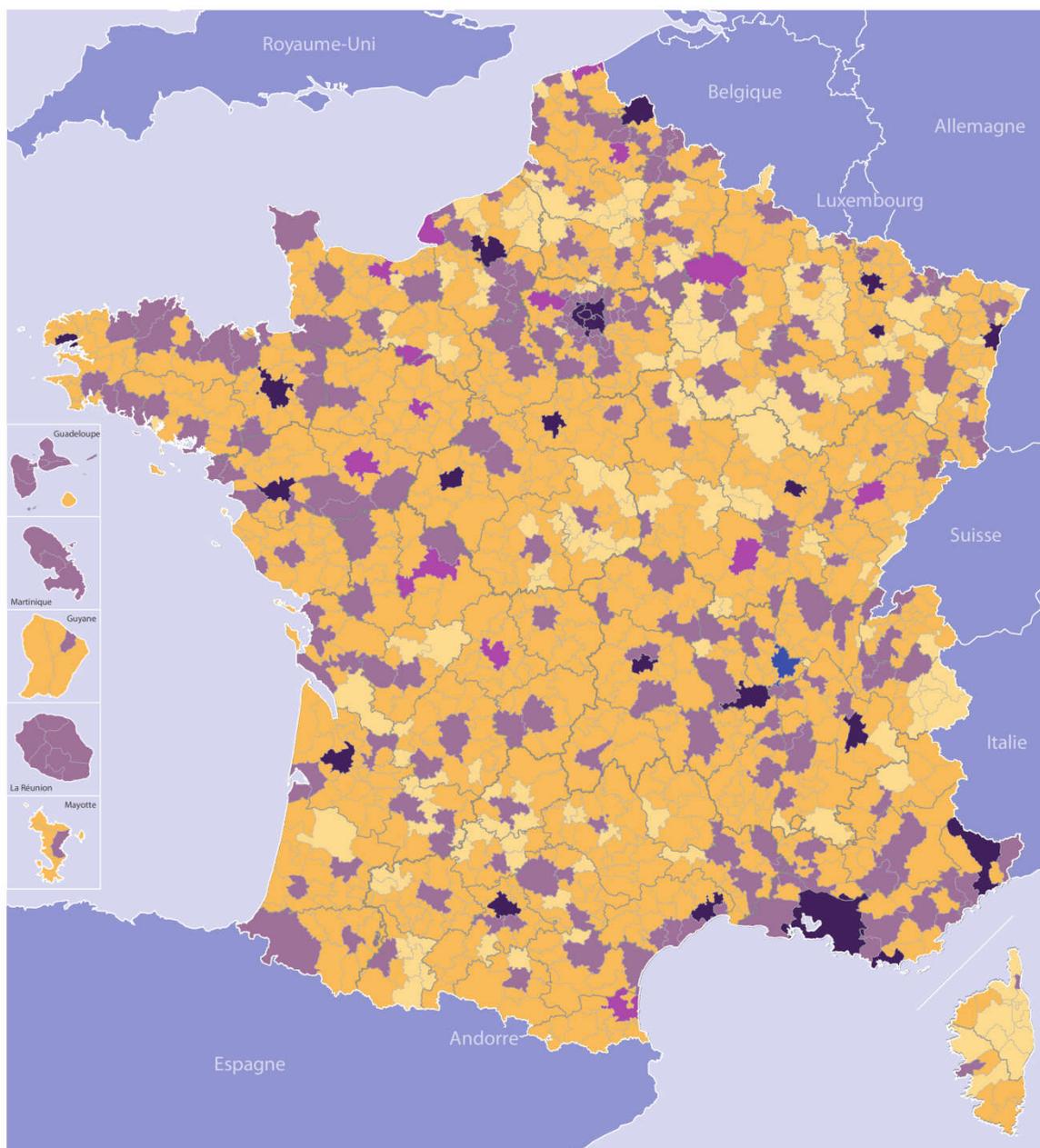
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020-2019
Métropoles	13	14	21	21	21	+ 0
Communautés urbaines (CU)	11	15	11	13	14	+ 1
Communautés d'agglomération (CA)	196	219	222	223	222	- 1
Communautés de communes (CC)	1 842	1 018	1 009	1 001	997	- 4
<b>Nombre d'EPCI à fiscalité propre</b>	<b>2 062</b>	<b>1 266</b>	<b>1 263</b>	<b>1 258</b>	<b>1 254</b>	<b>- 4</b>
Métropole de Lyon	1	1	1	1	1	+ 0
<b>Nombre de communes regroupées<sup>(a)</sup></b>	<b>35 858</b>	<b>35 411</b>	<b>35 353</b>	<b>34 966</b>	<b>34 964</b>	<b>- 2</b>
<b>Nombre de communes isolées</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>+ 0</b>
<b>Nombre total de communes</b>	<b>35 885</b>	<b>35 416</b>	<b>35 357</b>	<b>34 970</b>	<b>34 968</b>	<b>- 2</b>

(a) Y compris métropole de Lyon.

Champ : France, y compris Mayotte.

Source : DGCL, Banatic.

**Figure 2 – L’intercommunalité à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020**



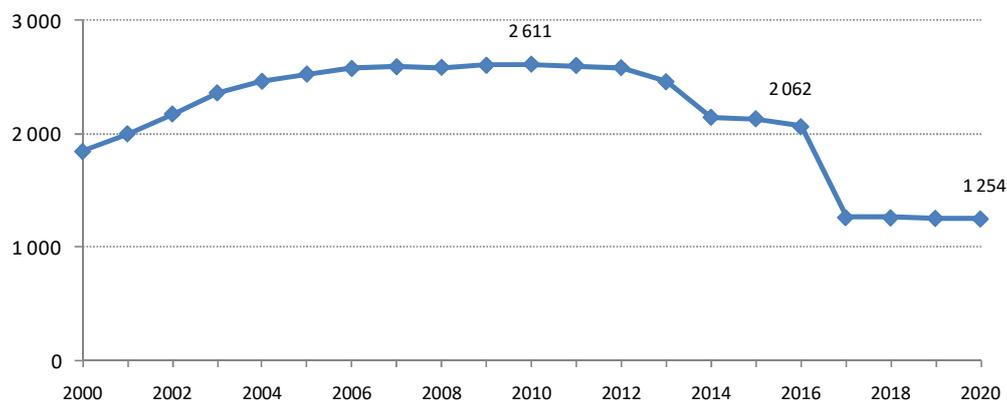
**LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE**

<p><b>Métropoles</b>                      Nombre : 21                      Nombre de communes : 903                      Population totale regroupée : 18 031 028</p>	<p><b>Communautés urbaines</b>                      Nombre : 14                      Nombre de communes : 658                      Population totale regroupée : 3 119 780</p>	<p><b>Communautés d'agglomération</b>                      Nombre : 222                      Nombre de communes : 7 461                      Population totale regroupée : 23 370 289</p>	<p><b>Métropole de Lyon</b>                      Nombre : 1                      Nombre de communes : 59                      Population totale regroupée : 1 402 326</p>
<p><b>Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique</b>                      Nombre : 818                      Nombre de communes : 20 843                      Population totale regroupée : 19 303 456</p>	<p><b>Communautés de communes à fiscalité additionnelle</b>                      Nombre : 179                      Nombre de communes : 5 040                      Population totale regroupée : 2 790 726</p>	<p><b>Communes isolées</b>                      Nombre de communes : 4                      Population totale regroupée : 6 382</p>	

Sources : Direction Générale des Collectivités Locales - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales Insee (Population totale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)  
 © IGN - 2019 / Tous droits réservés

Cartographie : DGCL - DESL / Janvier 2020

**Figure 3 – Nombre d'EPCI à fiscalité propre**



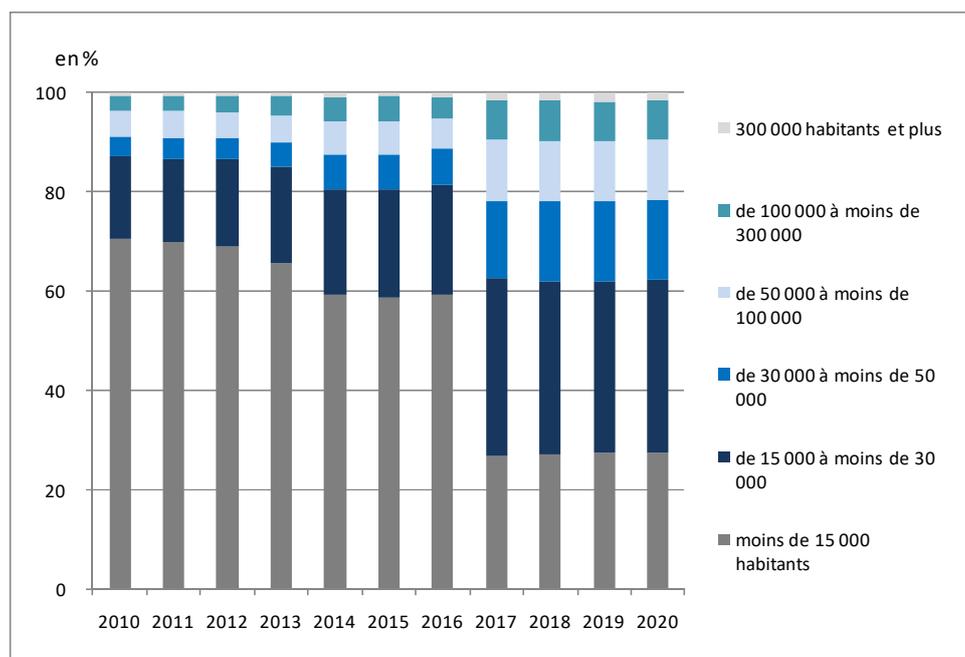
Champ : France (y compris Mayotte).  
Source : DGCL, Banatic.

**Stabilité de la taille des EPCI à fiscalité propre**

Suite au faible nombre de changements parmi les groupements à fiscalité propre, la répartition de ces derniers selon la population regroupée de 2020 est identique à celle de 2019 : 27 % comptent moins de 15 000 habitants, 35 % ont de 15 000 à 30 000 habitants, 16 % de 30 000 à 50 000 habitants, 12 % de 50 000 à 100 000 habitants, 8 % de

100 000 à 300 000 habitants et enfin, 2 % ont 300 000 habitants ou plus (figure 4). Cette répartition est bien différente de celle de 2010, où les EPCI à fiscalité propre de moins de 15 000 habitants étaient majoritaires (71 %). Cette évolution est la conséquence de la baisse du nombre d'EPCI à fiscalité propre depuis 2010, en parallèle d'une meilleure couverture du territoire.

**Figure 4 – Répartition des EPCI à fiscalité propre selon leur population**

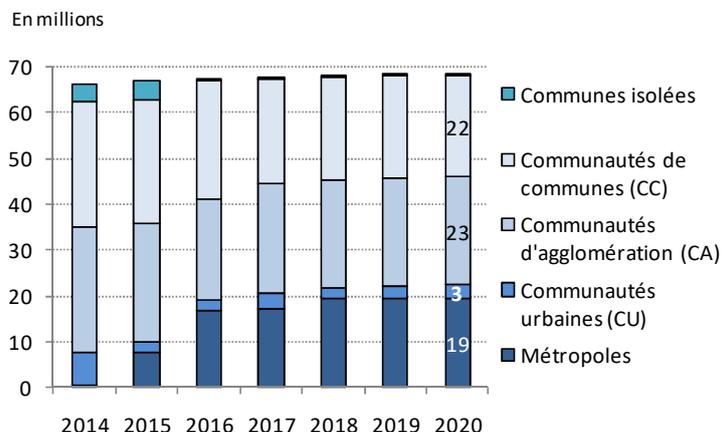


Champ : France, y compris Mayotte.  
Source : DGCL, Banatic

Dans le même temps, la répartition de la population selon la catégorie de GFP (Groupements à Fiscalité Propre) a sensiblement évolué depuis 2015 (figure 5). Les 36 métropoles et communautés urbaines (en incluant la métropole de Lyon)

regroupent autant d'habitants (environ 22 millions) que les 222 communautés d'agglomération ou que les 997 communautés de communes. En 2020, un Français sur 3 habite dans une métropole ou une CU. Ils n'étaient que 15% dans ce cas en 2015.

**Figure 5 – Répartition des EPCI à fiscalité propre selon la population regroupée**



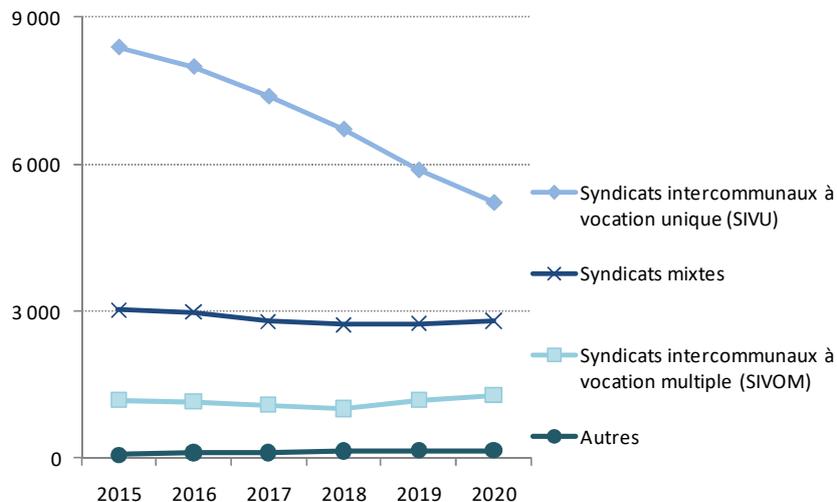
Champ : France (y compris Mayotte).  
Source : DGCL, Banatic.

**La baisse du nombre de syndicats se poursuit, surtout pour les syndicats de communes**

Alors que le nombre d'EPCI à fiscalité propre et de communes stagne (encadré), le nombre de syndicats diminue. Entre janvier 2019 et janvier 2020, la baisse du nombre de syndicats a été légèrement moindre que l'année précédente : - 5,0 % (contre - 5,8 %). Ils sont désormais 9 465, contre 9 967 en

janvier 2019. Les évolutions sont contrastées selon la catégorie de syndicats. La diminution a été très forte pour les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU, - 11,4 %). Dans le même temps, le nombre de syndicats mixtes et de syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) augmente pour la deuxième année consécutive (figure 6).

**Figure 6 – Nombre de syndicats**



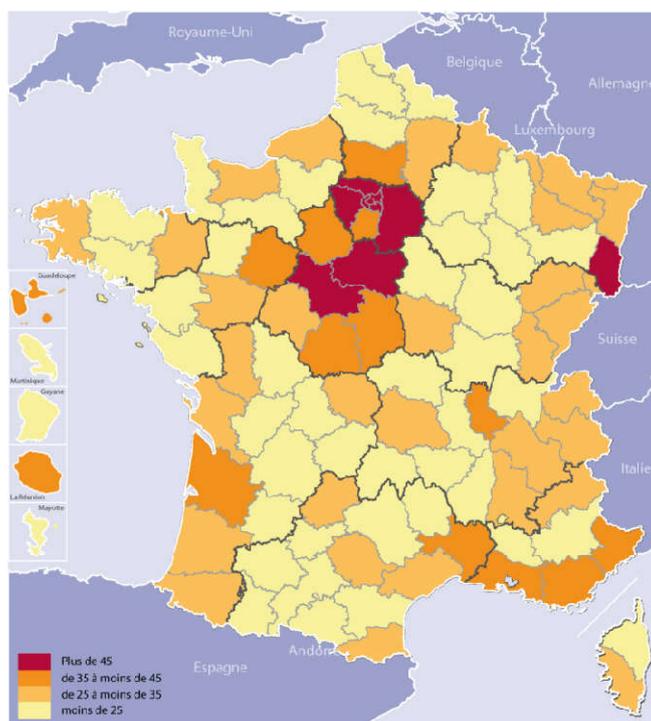
Champ : France (y compris Mayotte).  
Source : DGCL, Banatic.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les SIVU restent majoritaires (55 %). Les syndicats mixtes représentent 30 % des syndicats. Enfin, les SIVOM et les autres syndicats (établissements publics territoriaux, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et pôles métropolitains) représentent quant à eux respectivement 14 % et 2 % de l'ensemble des syndicats. Parmi les syndicats intercommunaux (SIVU et SIVOM), en 2020, la majorité (58 %) a moins de cinq communes membres. Près d'un quart (23 %) a entre 5 et 9 communes membres, 12 % en ont 10 à 19, 3 % en ont entre 20 et 29 et 3 % ont au moins 30 communes membres. Ces proportions sont différentes de celles de 2010, année pour laquelle les syndicats avec moins de 10 communes étaient moins représentés. De fait, ce sont les syndicats intercommunaux de taille intermédiaire

(de 10 à 29 communes membres) qui ont connu la plus forte baisse (- 54 %) entre 2010 et 2020.

Les syndicats sont inégalement répartis sur le territoire. En outre, au sein d'un département, leur nombre dépend du nombre de communes. En tenant compte du nombre de communes, des disparités subsistent en 2020 (figure 7). Outre le cas particulier de Paris, qui compte huit syndicats pour une « commune<sup>1</sup> », les départements d'Île-de-France ont un taux élevé de syndicats pour 100 communes. C'est particulièrement vrai dans le Val-de-Marne, le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne. À l'opposé, trois départements d'outre-mer (Martinique, Guyane et Mayotte) se caractérisent par un faible taux de syndicats pour 100 communes.

**Figure 7 – Nombre de syndicats pour 100 communes en 2020**



Sources : DGCL, Banatic

1. Paris a changé de statut en 2019 : la Ville de Paris est désormais une collectivité à statut particulier qui exerce à la fois les compétences de la commune et du département.

**Encadré : trois communes nouvelles créées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Il ne pouvait être procédé à aucune modification des circonscriptions électorales que sont les communes dans l'année précédant les élections municipales de mars 2020, ce qui interdisait par conséquent la création de communes nouvelles. Dès lors, seules trois communes nouvelles ont été créées en 2019, avant mi-mars. Chacune de ces trois communes nouvelles (deux en Côte-d'Or et une dans le Loiret) est issue de deux anciennes communes. Par ailleurs, on note dans le Calvados le premier cas de « défusion » d'une commune nouvelle créée en janvier 2017 : par décision du tribunal administratif de Caen, l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de Saline a été annulé et les deux anciennes communes de Troarn et Sannerville ont repris leur "autonomie". Au total, on ne compte donc en France métropolitaine et dans les DOM que deux communes de moins qu'en 2019, soit 34 968 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour en savoir plus

[1] « Dix ans après la loi de réforme des collectivités territoriales, 34 970 communes dont 774 communes nouvelles », Alice Mainguené, Lionel Sebbane, BIS n° 130, mars 2019.

[2] « Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, poursuite de la baisse du nombre de syndicats et stabilité des EPCI à fiscalité propre », Alice Mainguené, Lionel Sebbane, BIS n° 134, avril 2019.

[3] Les données de synthèse sur les intercommunalités sont téléchargeables sur le portail des collectivités locales : [www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)